

Foire aux questions Référencement des événements

Qu'est-ce que le principe de référencement des événements ?

Vous avez mené une initiative innovante dans votre organisation ? Faites-le savoir en organisant un événement autour de l'innovation publique, entre le 20 et le 26 novembre 2017. Vous avez la possibilité de le faire référencer dans le cadre de l'opération nationale « [Semaine de l'innovation publique 2017](#) ». L'équipe de la Semaine de l'innovation publique peut vous accompagner dans votre démarche (conseils sur le format et les modalités de l'événement, mise en visibilité, mise en réseau avec d'autres acteurs publics, associatifs...).

[> Référencer votre événement](#)

Pourquoi faire référencer mon événement ?

A partir de l'été 2017, votre événement apparaîtra dans la liste des manifestations officielles de la Semaine de l'innovation publique. Vous recevrez un kit de communication électronique (qui sera également disponible en ligne) vous permettant d'améliorer la visibilité de votre opération : logo, affiches, flyer, bannières web, etc.

Par ailleurs, le programme sera diffusé largement au niveau national, auprès du public et de la presse, ce qui contribuera à faire rayonner votre opération au-delà de votre ancrage national/territorial.

Quelles sont les conditions pour être référencé dans le programme de la Semaine de l'innovation publique ?

4 conditions doivent être remplies :

- être une administration (centrale, déconcentrée) ou un organisme public
- votre événement doit se dérouler entre le 20 et le 26 novembre 2017, néanmoins des dérogations pourront être envisagées pour des événements se situant en forte proximité en termes de dates ;
- il doit avoir un potentiel d'ouverture au public et être entièrement gratuit ;
- il doit présenter une démarche ou un événement lié à des enjeux d'innovation publique (nouveau service/démarche, participation des agents publics, ouverture des données publiques, gouvernement ouvert, développement du numérique, innovation dans les territoires, nouvelles formes de partenariats et de coopérations...).

Qui valide les événements proposés ?

Le comité de programmation est composé des partenaires de la Semaine de l'innovation publique, dont la liste est disponible sur la page [Présentation de la Semaine de l'innovation publique](#). Ce comité est animé par les équipes du SGMAP.

Quelle est la date limite pour proposer une opération ?

Les propositions d'événements via le site Internet seront clôturées le 31 octobre 2017 afin d'être visibles dans le programme papier.

Quels types d'événements puis-je organiser ?

Les formats d'événements ne sont pas limités. Ils peuvent prendre des formes très variées dès lors qu'ils sont accessibles, soit au grand public, soit à des professionnels. À titre d'exemple, votre événement peut être un atelier, une session de créativité, un événement en ligne (web conférence, atelier en ligne...), un forum, un hackathon ou des portes ouvertes. Il peut également prendre la forme d'une conférence, d'une exposition, d'une intervention ou encore d'un parcours organisé. Il peut enfin s'agir de tout autre format permettant une large association des publics.

> **Un peu de méthode** : consultez les fiches méthodologiques pour l'organisation d'un hackathon, d'un barcamp, d'une table ronde dynamique ou d'une session de créativité.

> **Besoin d'inspiration** : regardez les vidéos de la [1ère édition](#), de la [2e édition](#) et de la [3e édition](#) de la Semaine de l'innovation publique pour découvrir quelques exemples d'événements organisés dans les territoires.

Comment puis-je communiquer sur mon événement ?

Communiquez sur votre participation à la Semaine de l'innovation publique en utilisant le kit de communication disponible en ligne.

Dès que possible, envoyez vos invitations à votre réseau de proximité et à la presse locale. Vous pouvez évidemment bénéficier de conseils et d'appuis de la part du SGMAP en [nous contactant ici](#).

Si vous avez besoin de gérer les inscriptions à votre événement, des outils gratuits sont accessibles en ligne ([Weezevent](#), [Eventbrite](#), [Moxity](#), etc.). Vous pourrez ensuite insérer le lien vers la billetterie dans le champ « modalités » du formulaire « Proposer un événement ».

Comment puis-je m'assurer d'avoir une bonne participation à mon événement ?

Soignez la description de votre événement via le formulaire en ligne, pour donner envie d'y participer. Mettez en évidence ses points forts et ce que les participants pourront y découvrir ou y apprendre.

L'inscription de l'événement sur le site national de la Semaine de l'innovation publique n'est pas suffisante pour en assurer le succès. Il vous faut communiquer suffisamment tôt en mobilisant tous les acteurs publics locaux possibles et votre réseau d'innovateurs et partenaires.

Le SGMAP vous fournira la liste des événements présentant une proximité thématique ou géographique avec votre événement, en vue d'organiser des synergies. Le SGMAP aidera également à sensibiliser les réseaux Etat/opérateurs/collectivités/associations pour les inciter à apporter une contribution à votre événement.

